



Les ETI, « héros méconnus de l'économie » ?

Les entreprises de taille intermédiaire ne représentent que 1 % des entreprises européennes, mais génèrent 20 % du chiffre d'affaires et 17 % des emplois

Trop grosses pour être considérées comme des PME, mais encore trop petites pour bénéficier des moyens et de l'assise des grands groupes : **les entreprises intermédiaires (ETI), aussi appelées « mid-market », seraient les « héros méconnus de l'économie »**, selon Jayne Archbold, CEO de Sage Enterprise Market, qui vient de consacrer un rapport à la contribution de ces entreprises à l'économie de l'Union Européenne (1). Elle estime en effet que ces ETI ne sont toujours pas reconnues à leur juste mesure par « *les décideurs politiques, les dirigeants d'entreprises et la population en général* ».

Créations d'emploi

Représentant à peine 1 % des entreprises de l'économie marchande européenne, le « mid-market » générerait 20 % du chiffre d'affaires de la zone, produisant 18 % de la valeur ajoutée brute et représentant 17 % des emplois. Selon l'étude de Sage, **les entreprises du mid-market devraient créer environ 124.000 emplois par an jusqu'en 2019**, pour atteindre à cette date un total de 19,3 millions de personnes employées (contre 18,7 aujourd'hui).

Estimée aujourd'hui à 1,03 billion d'euros au niveau européen, leur valeur ajoutée brute devrait atteindre 1,06 en 2015 et 1,2 billion d'euros d'ici 2019. « *Malgré les incertitudes qui persistent en Europe, les entreprises de taille moyenne affichent un grand optimisme* », souligne Sage. De fait, les trois quarts des décideurs interrogés dans l'étude s'attendent à ce que leur chiffre d'affaires reste stable ou augmente en 2015, et **un peu plus d'un tiers (39 %) tablent sur une hausse de 10 %**. Plus de la moitié (55 %) des entreprises de taille moyenne prévoient de développer leur activité en recrutant du personnel.

R&D

Parmi les principales clefs de cette réussite : **l'innovation**. Les entreprises intermédiaires investissent massivement et représentent 15 % des dépenses de R&D des pays étudiés par Sage. « *Près des deux tiers de ces entreprises (63 %) innovent en développant et en adoptant de nouveaux produits et pratiques commerciales* », explique Sage, soulignant que les entreprises moyennes sont plus nombreuses à innover que les grandes entreprises.

Le recrutement et la fidélisation des talents apparaît aussi comme un élément majeur. 60 % des dirigeants considèrent la fidélisation de leurs meilleurs éléments comme le principal défi qu'ils ont à relever. « *Offrir aux employés un équilibre entre vie professionnelle et vie privée* » serait perçu comme un argument essentiel pour retenir les meilleurs talents, 62 % des dirigeants indiquant que « *proposer des horaires de travail flexibles est un véritable atout* ». « *L'étude montre clairement que c'est un segment très dynamique, dans lequel il y a de grandes possibilités de création et de développement. Les entreprises de taille intermédiaire ont un réel impact économique et social. Elles ont une capacité d'innovation importante et génèrent de l'emploi. Beaucoup sont très agiles, souvent par nécessité car elles ont les mêmes complexités, les mêmes problématiques, à gérer que les grandes entreprises, mais des moyens financiers qui ne sont pas extensibles* », relève Christophe Vanackère, directeur commercial et marketing Mid-Market Europe de Sage.

(1) – « *Rapport sur l'impact économique des moyennes entreprises en Europe. La contribution du mid-market à l'économie des pays de l'Union Européenne* » réalisé pour Sage par le « Centre for Economics and

business.lesechos.fr
Pays : France
Dynamisme : 32



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Business Research (Cebr) » (Centre pour les Études Économiques et Commerciales) sur 12 pays d'Europe, générant au total 86 % du PIB de l'Union Européenne.

Que souhaitent les PME pour devenir des ETI ?

Interrogées dans une récente étude (2) « Horizon PME » de **Sogedev**, les dirigeants de PME estiment que, pour soutenir leur croissance et les aider à devenir des ETI (en franchissant le seuil des 250 salariés), le gouvernement doit : – alléger les charges patronales (à 26 %), – simplifier le code du travail (24 %), – simplifier et alléger la fiscalité des entreprises (23 %), – alléger les obligations liées aux passages de seuil d'effectif (19 %). (2) Enquête en ligne qualitative envoyée à 5.000 PME entre juillet et septembre 2014.